



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 01 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2024-043

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et suivants,
VU le code de la voirie Routière,

VU la demande de Madame Deschamps Myriam, responsable de projet de la fondation « des Apprentis d'Auteuil » 231 route Départementale RN7 83170 Brignoles en date du 01 mars 2024, sollicitant la prolongation de l'autorisation de l'occupation du domaine public (n°AM 2023-385 du 14 décembre 2023) et plus précisément sur le plateau de stationnement, à droite du chemin des fruitiers (à l'entrée des résidences HLM la Brasque), concernant le stationnement du véhicule « Bus des Possibles » du vendredi 1er mars 2024 au dimanche 31 mars 2024 inclus,

ARRÊTE

Art. 1 : Le bénéficiaire est autorisé à stationner le « Bus des Possibles » (d'une longueur de 8.5 mètres de long et 2.2 mètres de large) au niveau du plateau de stationnement à droite du chemin des fruitiers du vendredi 01 mars 2024 au dimanche 31 mars 2024 inclus.
A charge à lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

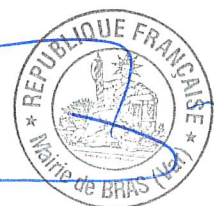
Art.2 : L'installation visée à l'article 1^{er} sera réalisée de façon à préserver l'accès aux usagers des composteurs et de l'espace vert jouxtant l'espace de stationnement.

Art. 4 : Le bénéficiaire sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de cette occupation du domaine public.

Art. 5 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS, Monsieur le Directeur General des Services, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Le responsable des Services Techniques
- Madame DESCHAMPS Myriam.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité